

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL513

présenté par
Mme Avia, rapporteure

APRÈS L'ARTICLE 53 BIS C, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre I^{er} *ter*

« Gestion électronique des registres des associations et des associations coopératives de droit local en Alsace-Moselle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.